

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR

BANQUE FÉDÉRATIVE
Crédit Mutuel

ET

MUTUELLES INVESTISSEMENT

PRESENTEE PAR



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET
COMPTABLES DU CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**



Le présent document relatif aux autres informations de la société Crédit Industriel et Commercial a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 18 juillet 2017, conformément aux dispositions de l'article 231-28 de son règlement général et à l'instruction de l'AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques. Ce document a été établi sous la responsabilité du Crédit Industriel et Commercial.

Le présent document complète la note en réponse établie par Crédit Industriel et Commercial et visée par l'AMF le 18 juillet 2017, sous le n°17-363, en application de la décision de conformité du même jour (ci-après la « **Note en Réponse** »).

Le présent document et la Note en Réponse sont disponibles sur le site internet du Crédit Industriel et Commercial (www.cic.fr) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais et sur simple demande auprès de :

Crédit Industriel et Commercial

6, avenue du Provence
75009 Paris
France

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'OFFRE.....	3
1.1. Rappel des principales caractéristiques de l'Offre	3
2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	5
3. EVENEMENTS RECENTS RELATIFS A LA SOCIETE INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
3.1. Composition de l'actionnariat de la Société	6
3.2. Information trimestrielle du groupe CIC au 31 mars 2017.....	6
3.3. Communiqués depuis la publication du Document de Référence de la Société.....	6
3.4. Assemblée générale des actionnaires de la Société.....	7
3.5. Composition du conseil d'administration de la Société à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2017	8
3.6. Modifications statutaires décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2017.....	8
3.7. Direction Générale.....	8
3.8. Résiliation du contrat de liquidité	8
4. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT.....	9

1. PRESENTATION DE L'OFFRE

1.1. Rappel des principales caractéristiques de l'Offre

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF, la société Banque Fédérative du Crédit Mutuel, société anonyme de droit français, dont le siège social est sis 34, rue du Wacken, 67000 Strasbourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro B 355 801 929 (« **BFCM** »), et la société Mutuelles Investissement, société par actions simplifiée dont le siège social est sis 34, rue du Wacken, 67000 Strasbourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro TI 799 620 430 (ci-après « **Mutuelles Investissement** », BFCM et Mutuelles Investissement étant ci-après désignées ensemble les « **Co-Initiateurs** ») offrent de manière irrévocable aux actionnaires de la société Crédit Industriel et Commercial, société anonyme au capital de 608.439.888 euros, dont le siège social est sis 6, avenue de Provence, 75009 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 016 381 (« **CIC** » ou la « **Société** »), et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0005025004, d'acquérir la totalité de leurs actions de la Société, au prix de 390 euros par action (l'« **Offre** ») dans les conditions décrites ci-après dans les conditions décrites dans la note d'information établie par les Co-Initiateurs et visée par l'AMF le 18 juillet 2017, sous le n°17-362 (la « **Note d'Information** »).

A la date de la Note d'Information, BFCM et Assurances du Crédit Mutuel Vie, une société d'assurance mutuelle à cotisations fixes dont le siège social est sis 34, rue du Wacken, 67906 Strasbourg et régie par le Code des Assurances, détiennent respectivement 90% et 10% du capital et des droits de vote de Mutuelles Investissement.

L'Offre porte sur la totalité des actions existantes de la Société non détenues, directement ou indirectement, seuls ou de concert, par les Co-Initiateurs (les « **Actions** »), soit, à la connaissance des Co-Initiateurs, un nombre maximum de 2.609.622 actions existantes représentant 6,86% du capital et des droits de vote théoriques de la Société sur la base d'un nombre total de 38.027.493 actions (calculés conformément aux dispositions de l'article 233-11 du Règlement Général de l'AMF).

Dans l'hypothèse où, à l'issue de l'Offre, les actionnaires n'ayant pas apporté leurs actions à l'Offre ne représenteraient pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société, les Co-Initiateurs ont indiqué avoir l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de trois (3) mois à l'issue de la clôture de l'Offre, conformément aux articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions de la Société non apportées à l'Offre en contrepartie d'une indemnité égale au prix de l'Offre. Il est précisé que cette procédure de retrait entraînera la radiation d'Euronext Paris des actions de la Société.

Les Co-Initiateurs ont indiqué qu'ils se réservaient également la possibilité, dans l'hypothèse où, seuls ou de concert, ils détiendraient, directement ou indirectement, au moins 95% des droits de vote de la Société et où un retrait obligatoire n'aurait pas été mis en œuvre à l'issue de l'Offre, de déposer ultérieurement auprès de l'AMF un projet d'offre publique de retrait suivie, en cas de détention d'au moins 95% du capital et des droits de vote de la Société, d'un retrait obligatoire visant les actions de la Société non détenues à cette date, directement ou indirectement, par les Co-Initiateurs, seuls ou de concert, conformément aux articles 236-1 et suivants et 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF. Dans ce dernier cas, le retrait obligatoire sera soumis à l'examen de l'AMF, qui se prononcera sur sa conformité au vu, notamment, du rapport d'évaluation qui devra être produit par les Co-Initiateurs conformément aux dispositions de l'article 237-2 du règlement général de l'AMF et du rapport de l'expert indépendant qui devra être nommé conformément aux dispositions de l'article 261-1 du règlement général de l'AMF.

En outre, les Co-Initiateurs ont indiqué qu'ils se réservaient la possibilité, dans l'hypothèse où ils ne pourraient pas, à l'issue de l'Offre, mettre en œuvre un retrait obligatoire, de demander à Euronext Paris

la radiation des actions de la Société d'Euronext Paris. Il est rappelé qu'Euronext Paris ne pourra accepter cette demande que si les conditions d'une telle radiation sont réunies au regard de ses règles de marché.

Conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général, l'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée.

L'Offre sera ouverte pendant une période de 10 jours de négociation, soit du 20 juillet 2017 au 2 août 2017 (inclus).

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'article 6 de l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 dans sa dernière version en date du 20 mars 2015, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la Société constitue une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente de la Société figurant dans le document de référence de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 déposé auprès de l'AMF le 19 avril 2017 sous le numéro D.17-0398 (le « **Document de Référence** »), qu'il incorpore par référence.

Le Document de Référence a été déposé auprès de l'AMF et est disponible en version électronique sur le site Internet de la Société (www.cic.fr) et peuvent être obtenus sans frais auprès de la Société à l'adresse suivante : 6, avenue du Provence, 75009 Paris, France.

3. EVENEMENTS RECENTS RELATIFS A LA SOCIETE INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

3.1. Composition de l'actionnariat de la Société

A la connaissance de la Société, à la date du présent document, le capital social et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques
BFCM	27 657 888	72,73%	27 657 888	72,73%
Ventadour Investissement ¹	7 759 983	20,41%	7 759 983	20,41%
Total BFCM	35 417 871	93,14%	35 417 871	93,14%
Autres	2 377 911	6,25%	2 377 911	6,25%
Auto-contrôle	231 711	0,61%	231 711	0,61%
Total Autres et Auto-contrôle	2.609.622	6,86%	2.609.622	6,86%
TOTAL	38 027 493	100,00%	38 027 493	100,00%

3.2. Information trimestrielle du groupe CIC au 31 mars 2017

Le 11 mai 2017, la Société a publié des informations financières trimestrielles relatives au premier trimestre de l'exercice 2017. Ces informations sont reproduites en Annexe 1 (*Information financière trimestrielle*) du présent document. Ces informations sont également disponibles sur le site internet de la Société (www.cic.fr) sous les rubriques « Groupe CIC », « Actionnaires et investisseurs », « Information réglementée » et « Informations financières trimestrielles ».

Des informations sur les encours nets de dettes souveraines au 31 mars 2017 figurent également en Annexe 1 du présent document ainsi que sur le site internet de la Société (www.cic.fr) sous les rubriques « Groupe CIC », « Actionnaires et investisseurs », et « Exposition du groupe ».

3.3. Communiqués depuis la publication du Document de Référence de la Société

Les communiqués de presse publiés depuis la publication du Document de Référence sont reproduits en Annexe 2 (*Communiqués de presse et information depuis la publication du Document de Référence*) du présent document. Ces communiqués sont également disponibles sur le site internet de la Société (www.cic.fr) sous les rubriques « Groupe CIC », « Publications » et « Communiqués de presse ».

Les communiqués de presse et informations publiés par la Société depuis la publication du Document de Référence de la Société sont les suivants :

27 mai 2017	Nominations au CIC
6 juin 2017	Suspension de cotation
6 juin 2017	Projet d'offre publique d'achat visant les actions du CIC
6 juin 2017	Reprise de cotation

¹ Ventadour Investissement est une filiale contrôlée à 100% par BFCM.

16 juin 2017 Projet de cession des activités de banque privée du CIC en Asie
13 juillet 2017 Crédit Industriel et Commercial (CIC) signe un accord avec Indosuez Wealth
Management en vue de lui céder ses activités de banque privée à Singapour et
Hong-Kong

3.4. Assemblée générale des actionnaires de la Société

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société s'est tenue le 24 mai 2017 et toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées.

Ces résolutions étaient les suivantes :

- approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- affectation du résultat ;
- conventions mentionnées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- avis sur l'enveloppe globale des rémunérations, prévu par l'article L.511-73 du code monétaire et financier ;
- autorisation donnée au conseil d'administration d'acheter des actions de la société ;
- renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- non renouvellement du mandat de deux administrateurs ;
- renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire ;
- pouvoirs pour les formalités.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société s'est tenue le 24 mai 2017 et toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées à l'exception de celle relative à une augmentation de capital réservée aux salariés (8^{ème} résolution).

Ces résolutions étaient les suivantes :

- modification de l'article 17 en vue de supprimer la nécessité de nommer un commissaire aux comptes suppléant ;
- délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices, autres ;
- délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public ou par placement privé ;
- possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires ;
- émission d'actions sans droit préférentiel de souscription afin de rémunérer des apports de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital consentis au CIC dans le cadre d'un apport en nature ;
- autorisation donnée au conseil d'administration de réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés, avec suppression du droit préférentiel de souscription (résolution rejetée) ;
- pouvoirs pour les formalités.

3.5. Composition du conseil d'administration de la Société à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 24 mai 2017

Administrateurs² :

- Monsieur Nicolas Théry, président du conseil d'administration ;
- Banque Fédérative du Crédit Mutuel, représentée par Madame Catherine Allonas-Barthe ;
- Caisse Centrale du Crédit Mutuel, représentée par Monsieur Luc Cortot ;
- Monsieur Eric Charpentier ;
- Monsieur Maurice Corgini ;
- Monsieur Jean-François Jouffray ;
- Monsieur Daniel Leroyer ;
- Monsieur William Paillet, représentant les salariés actionnaires

Censeurs :

- Monsieur Luc Chambaud ;
- Monsieur Gérard Cormorèche ;
- Monsieur Jacques Humbert ;
- Monsieur Damien Lievens ;
- Monsieur Lucien Miara ;
- Monsieur Guy Cormier.

3.6. Modifications statutaires décidées par l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2017

L'assemblée générale de la Société du 24 mai 2017 a décidé de modifier les statuts pour supprimer l'obligation de nommer un commissaire aux comptes suppléant. A la suite de l'adoption de cette résolution, l'article 17 des statuts de la Société est désormais rédigé comme suit :

« *ARTICLE 17 – Désignation – Mission*

L'assemblée générale ordinaire nomme, aux époques et dans les conditions fixées par la législation en vigueur, des commissaires aux comptes chargés de remplir la mission définie par la loi. »

3.7. Direction Générale

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 24 mai 2017 a procédé aux nominations suivantes, effectives à compter du 1^{er} juin 2017 :

- Monsieur Daniel Baal, Directeur général (succédant à Monsieur Alain Fradin ayant fait valoir ses droits à la retraite) ;
- Monsieur René Dangel, Directeur général adjoint ;
- Claude Koestner, Directeur général adjoint

Il est précisé que Monsieur Philippe Vidal, déjà directeur général adjoint au moment des nominations susvisées, reste dirigeant effectif aux côtés de Monsieur Daniel Baal.

3.8. Résiliation du contrat de liquidité

A la suite du projet d'Offre, il a été mis fin en date du 12 juin 2017 au contrat de liquidité confié par la Société à Rothschild & Cie Banque. A cette date, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 1.970 titres
- 3.431.713,80 €

² Il est précisé que Madame Monique Leroux a démissionné en date du 24 mai 2017 de son mandat d'administratrice de la Société.

4. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 18 juillet 2017 et qui sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique initiée par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et Mutuelles Investissement, visant les actions du Crédit Industriel et Commercial. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Daniel Baal

Directeur général du Crédit Industriel et Commercial

Annexe 1

Information financière trimestrielle

1. Information trimestrielle du groupe CIC au 31 mars 2017



Paris, le 11 mai 2017

Information trimestrielle du CIC : Mars 2017

PNB en millions €	1T 2017	1T 2016	Var 1T16/ 1T15
Banque de détail	905	867	+ 4 %
Banque de financement	91	78	+ 17 %
Activités de marché	141	91	+ 55 %
Banque privée	153	143	+ 7 %
Capital développement	64	36	+ 78 %
Structure et holding	(20)	(24)	n.s.
Total PNB	1 334	1 191	+ 12 %

Coût du risque (charge)	22	36	- 39 %
--------------------------------	-----------	-----------	---------------

L'activité se traduit par une hausse globale des encours de crédits nets à la clientèle¹ de 4,8 % au 31 mars 2017 par rapport au 31 mars 2016 à 168,9 milliards d'euros avec une progression des crédits d'équipement de 23,5 %, des crédits habitat de 2,5 %. Les dépôts bancaires de la clientèle s'établissent à 144,8 milliards d'euros et progressent de 8,0 % en un an, principalement grâce aux comptes courants créditeurs (+15,2 %) et aux livrets (+17,7%).

Fin mars 2017, le PNB du CIC s'établit à 1 334 millions d'euros contre 1 191 millions d'euros un an plus tôt. Tous les pôles d'activité enregistrent une amélioration de leur PNB sur le 1^{er} trimestre 2017 par rapport au 1^{er} trimestre 2016.

Banque de détail

La banque de détail en France connaît un bon développement de son activité. En un an, le réseau bancaire a enregistré une hausse :

- de 2 % du nombre de clients à 4 989 454 ;
- des activités de services avec un nombre de contrats en augmentation de 9,4 % pour la banque à distance (2 294 883 contrats), 5,6 % en protection vol (93 838 contrats),

¹ Les encours indiqués dans le communiqué correspondent aux encours du bilan consolidé.

- de 4,9 % pour les TPE (135 117 contrats) et de 1,6 % en téléphonie (454 222 contrats) ;
- le stock de contrats d'assurances IARD atteint 4 873 955 contrats (+7,2 %).

Les encours de dépôts à la clientèle du réseau bancaire s'établissent à 106,6 milliards d'euros, en augmentation de 7,0 %. Les comptes courants créditeurs progressent de 22,5 % et les livrets de 8,9 %. Les encours de crédits nets à la clientèle (113,1 milliards d'euros à fin mars 2017) croissent de 4,2 % dont 9,1 % pour les crédits d'équipement, 4,2 % pour les crédits habitat. Le ratio « crédit/dépôts », rapport entre le total des crédits nets et les dépôts bancaires, s'améliore à 106,1 % au 31 mars 2017 contre 109,0 % au 31 mars 2016.

Le PNB de la banque de détail s'élève, fin mars 2017, à 905 millions d'euros en augmentation de 4% par rapport à fin mars 2016. Cette progression s'explique par une hausse des commissions de 8,5%. Elles représentent désormais 45% du PNB contre 43,3% à fin mars 2016.

Banque de financement

Le PNB de la banque de financement s'établit à 91 millions d'euros contre 78 millions d'euros une année plus tôt, soit une croissance de 17% par rapport au 1^{er} trimestre 2016. La progression des commissions contribue pour 69% à cette augmentation.

Activités de marché

Au cours du premier trimestre 2017, ces activités ont bénéficié d'un environnement de marché plus favorable qu'au 1^{er} trimestre 2016. Le PNB est en forte augmentation (+55%) à 141 millions d'euros au 31 mars 2017 contre 91 millions d'euros au 31 mars 2016.

Banque privée

Le PNB est à 153 millions d'euros au 31 mars 2017 (143 millions d'euros au 31 mars 2016).

Capital-développement

Le capital-développement enregistre un PNB, au 31 mars 2017, de 64 millions d'euros contre 36 millions d'euros au 31 mars 2016 grâce à la réalisation de plus-values sur des cessions plus nombreuses qu'au 31 mars 2016.

Coût du risque

Le coût du risque global est en diminution à 22 millions d'euros fin mars 2017 contre 36 millions d'euros fin mars 2016. Le coût du risque calculé sur base individuelle diminue de 5 millions d'euros. Les provisions collectives enregistrent un produit de 8 millions d'euros à fin mars 2017 alors qu'à fin mars 2016, une charge avait été constatée pour 1 million d'euros.

Chiffres non audités et non IAS 34.

L'information financière au 31 mars 2017 comprend le présent communiqué, les informations spécifiques basées sur les recommandations du Financial Stability Board et sur les expositions aux risques souverains.

Indicateurs alternatifs de performance

Article 223-1 du règlement général de l'AMF / orientations de l'ESMA (ESMA/2015/1415)

Libellé	Définition / mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
Coût du risque	Poste "coût du risque" du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau de risque
Coût du risque calculé sur base individuelle	Coût du risque global hors provisions collectives (voir définition dans ce tableau)	Mesure le niveau de risque calculé sur base individuelle
Crédits nets à la clientèle	Poste "prêts et créances sur la clientèle" de l'actif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de crédit
Dépôts bancaires de la clientèle ; dépôts comptables	Poste "dettes envers la clientèle" du passif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilanciées
Marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : - intérêts reçus = poste "intérêts et produits assimilés" du compte de résultat consolidé publiable - intérêts versés = poste "intérêts et charges assimilés" du compte de résultat consolidé publiable	Mesure représentative de la rentabilité
Provisions collectives	Application de la norme IAS 39 qui prévoit un examen collectif des prêts, en complément de l'examen individuel, et la constitution le cas échéant d'une provision collective correspondante (IAS 39 §58 à 65 et guide d'application §AG84 à 92)	Mesure le niveau des provisions collectives
Ratio crédits nets / dépôts clientèle	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle (poste "prêts et créances sur la clientèle" de l'actif du bilan consolidé) et des dépôts de la clientèle (poste "dettes envers la clientèle" du passif du bilan consolidé)	Mesure de la dépendance aux refinancements externes

L'information réglementée intégrale, y compris le document de référence est disponible sur le site Internet : www.cic.fr/cic/fr/banques/le-cic/institutionnel/actionnaires-et-investisseurs dans l'espace « information réglementée ».

Responsable de l'information:

 Frédéric Monot - tél. : 01 53 48 79 57 - frederic.monot@cic.fr

2. Information trimestrielle du groupe CIC au 31 mars 2017 : informations financières spécifiques



Information trimestrielle mars 2017 - 11 mai 2017

CIC
 Informations financières spécifiques
 (basées sur les recommandations du Financial
 Stability Board)

Chiffres non audités



TITRISATION

TITRISATION <i>(en millions €)</i>	Valeur comptable 31/03/17	Valeur comptable 31/12/16
RMBS	2 209	2 798
CMBS	55	51
CLO	1 840	2 075
Autres ABS	1 601	1 640
RMBS couverts par des CDS		
CLO couverts par des CDS		5
Autres ABS couverts par des CDS		
Lignes de liquidité des programmes RMBS		
Lignes de liquidité des programmes ABCP	185	185
Total	5 890	6 754

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.



Exposition au 31 mars 2017

Valeur comptable 31/03/2017 (en millions €)	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	204	5	95	82	386
Available for sale	1 498	50	1 634	1 291	4 473
Loans	507		111	228	846
Total	2 209	55	1 840	1 601	5 705
France	221		67	421	709
Espagne	97			107	204
Royaume Uni	254		43	196	493
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	445	55	386	877	1 763
USA	1 177		661		1 838
Autres	15		683		698
Total	2 209	55	1 840	1 601	5 705
US Agencies	796				796
AAA	695		1 751	909	3 355
AA	230		52	467	749
A	76		22		98
BBB	26	55	4	225	310
BB	27				27
Inférieur ou égal à B	359				359
Non noté			11		11
Total	2 209	55	1 840	1 601	5 705

Résultats mars 2017 CIC - Informations financières spécifiques (FSB)

3



Exposition au 31 décembre 2016

Valeur comptable 31/12/2016 (en millions €)	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Trading	762		113	47	922
Available for sale	1 501	51	1 814	1 367	4 733
Loans	535		148	226	909
Total	2 798	51	2 075	1 640	6 564
France	130		58	412	600
Espagne	72			116	188
Royaume Uni	295		85	162	542
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	450	51	436	950	1 887
USA	1 850		894		2 744
Autres	1		602		603
Total	2 798	51	2 075	1 640	6 564
US Agencies	1 451				1 451
AAA	686		1 990	972	3 648
AA	157		48	425	630
A	62		22	13	97
BBB	31	51	4	230	316
BB	31				31
Inférieur ou égal à B	380				380
Non noté			11		11
Total	2 798	51	2 075	1 640	6 564

Résultats mars 2017 CIC - Informations financières spécifiques (FSB)

4



Expositions par origination

Valeur comptable 31/03/2017 (en millions €)	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Origination 2005 et avant	151	55			206
Origination 2006-2008	622		25	32	679
Origination 2009-2011	156				156
Origination 2012-2016	1 280		1 815	1 569	4 664
Total	2 209	55	1 840	1 601	5 705



Expositions couvertes par des CDS

Au 31 mars 2017, il n'y a pas de RMBS couverts par des CDS, de CLO couverts par des CDS et d'autres ABS couverts par les CDS.



Lignes de liquidité de programmes ABCP

Au 31 mars 2017, il n'y a pas de lignes de liquidité accordées à des programmes RMBS et les lignes de liquidité accordées à des programmes ABCP représentent 185 millions d'euros.

3. Encours nets de dettes souveraines au 31 mars 2017



**Encours nets de dettes souveraines
au 31 mars 2017**

En milliards d'euros

CIC

Pays	Portefeuille de négociation (1)	Portefeuille bancaire (1)	Total
Espagne	ns	0,1	0,1
Irlande	-	0,1	0,1
Italie	0,4	0,5	0,9
Portugal	ns	0,1	0,1

(1) activités de marché en valeur de marché, autres métiers en valeur nominale.

Chiffres non audités.

Annexe 2

Communiqués de presse depuis la publication du Document de Référence

1. Nominations au CIC



C O M M U N I Q U É D E P R E S S E

Paris, le 24 mai 2017

CIC

Nominations

Le Conseil d'administration du CIC, réuni le 24 mai 2017, sous la Présidence de Nicolas Théry a procédé aux nominations suivantes, effectives à compter du 1^{er} juin 2017 :

- **Daniel Baal**, Directeur général
Il prend la succession d'Alain Fradin qui a fait valoir ses droits à la retraite.
- **René Dangel**, Directeur général adjoint
- **Claude Koestner**, Directeur général adjoint

Philippe Vidal, déjà Directeur général adjoint, reste dirigeant effectif aux côtés de Daniel Baal.

Contact : **Frédéric Monot**
01 53 48 79 57 – frederic.monot@cmcc.fr – 6, avenue de Provence – 75 009 Paris

2. Suspension de cotation



COMMUNIQUÉ

06/06/2017

CORPORATE EVENT NOTICE:	Suspension de cotation CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERC.
PLACE:	Paris
AVIS N°:	PAR_20170605_04295_EUR
DATE:	05/06/2017
MARCHE:	EURONEXT PARIS

Suspension de cotation

La cotation des actions CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERC. Ci-dessous est suspendue sur EURONEXT PARIS dans les conditions suivantes :

Suspension:	05/06/2017 09:00
Motif:	A la demande de l'émetteur, dans l'attente de la publication d'un communiqué et jusqu'à nouvel avis

Libellé:	CIC		
Code ISIN	FR0005025004	Euronext code:	FR0005025004
Mnémonique:	CC		

Les renseignements fournis dans le présent avis sont donnés uniquement à titre d'information afin d'assurer le bon fonctionnement du marché et ne constituent pas une recommandation d'investissement.

Le contenu du présent avis est fourni « en l'état » sur base d'éléments communiqués à l'opérateur de marché sans aucune garantie ou engagement de quelque nature que ce soit par Euronext. Euronext décline toute responsabilité quant à l'utilisation directe ou indirecte du contenu du présent avis, notamment pour toutes pertes ou dommages liés. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. La création de droits et d'obligations afférents à des instruments financiers qui sont négociés sur les

marchés opérés par les filiales d'Euronext ne peut résulter que des seules règles de l'opérateur de marché concerné.

Les marchés d'Euronext comprennent notamment les marchés opérés par Euronext Amsterdam, Euronext Brussels, Euronext Lisbon, Euronext Paris et Euronext UK Markets, définis respectivement comme les marchés d'Amsterdam, de Bruxelles, de Lisbonne, de Paris et de Londres, selon le contexte.

Euronext désigne Euronext N.V. et ses affiliés. Pour toute information concernant les marques et droits de propriété intellectuelle d'Euronext, merci de vous référer au site Internet suivant <https://www.euronext.com/terms-use>

© 2017, Euronext N.V. – Tous droits réservés.

Contact : Frédéric Monot

01 53 48 79 57 – frederic.monot@cic.fr – 6, avenue de Provence – 75 009 Paris

3. Projet d'offre publique d'achat visant les actions du CIC

BANQUE FÉDÉRATIVE
Crédit Mutuel



**MUTUELLES
INVESTISSEMENT**

Projet d'offre publique d'achat visant les actions du CIC

Paris, le 6 juin 2017

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (« BFCM ») et Mutuelles Investissement, société détenue à hauteur de 90% par BFCM et 10% par Assurances du Crédit Mutuel Vie, annoncent avoir l'intention de déposer prochainement auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur les actions du CIC.

Le projet d'offre vise l'ensemble des actions CIC non encore détenues, directement ou indirectement, par BFCM¹ au prix de 390 euros par action², soit 6,86% du capital du CIC. Le prix proposé fait ressortir (i) une prime de 78,1% sur le cours de bourse du 2 juin 2017, et (ii) une prime de 91,6% sur la moyenne des cours sur les 3 derniers mois, et représente une opportunité de liquidité attractive pour les actionnaires.

Si les conditions sont réunies à l'issue de l'offre, BFCM et Mutuelles Investissement ont l'intention de demander à l'AMF la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire ce qui permettrait une simplification des structures du groupe.

Après examen préalable des principaux termes du projet d'offre, le conseil d'administration du CIC, réuni le 6 juin 2017, a :

- accueilli favorablement à l'unanimité le projet d'offre publique ;
- décidé la création d'un comité ad hoc, composé de deux administrateurs, qui sera en charge d'assurer un suivi du déroulement de la mission de l'expert indépendant (désigné ci-dessous) ;
- désigné, sur proposition des membres du comité ad hoc, le cabinet Finexsi, représenté par Messieurs Olivier Peronnet et Lucas Robin, en tant qu'expert indépendant. Sur la base du rapport de cet expert et de l'avis du comité ad hoc, le conseil d'administration du CIC rendra son avis motivé sur le projet d'offre publique.

Ce projet d'offre sera soumis à l'examen de l'AMF qui appréciera sa conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

¹ BFCM détient directement et indirectement, à travers sa filiale détenue à 100% Ventadour Investissement, 93,14% du capital du CIC.

² Les actions seront remises dans le cadre de l'offre coupon 2017 attaché. Le règlement du dividende 2016 est intervenu le 2 juin 2017.

En application du règlement d'exécution (UE) 2016/1055 de la Commission du 29 juin 2016 établissant des normes techniques d'exécution relatives aux modalités techniques de publication et de report des informations privilégiées conformément au règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil, le présent communiqué de presse est susceptible de contenir des informations privilégiées et a été diffusé le 6 juin 2017 à 17 heures 40.

4. Reprise de cotation



COMMUNIQUÉ

06/06/2017

CORPORATE EVENT NOTICE:

PLACE:
AVIS N°:
DATE:
MARCHE:

Reprise de cotation
**CREDIT INDUSTRIEL ET
COMMERC.**
Paris
PAR_20170808_04388_EUR
06/06/2017
EURONEXT PARIS

Reprise de cotation

La cotation des actions CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERC. Ci-dessous sera reprise sur EURONEXT PARIS dans les conditions suivantes :

Reprise des cotations:	07/06/2017 09:00 CEST
Motif:	A la demande de la société et à la suite de la publication d'un communiqué de presse
Purge du carnet d'ordres:	A l'issue de la séance de bourse du
06/06/2017	
Renouvellement des ordres:	07/06/2017
Ordres à renouveler:	Nouveaux ordres des clients

Libellé:	CIC	Code Euronext :
ISIN:	FR0005025004	
	FR0005025004	
Mnémonique:	CC	

Les renseignements fournis dans le présent avis sont donnés uniquement à titre d'information afin d'assurer le bon fonctionnement du marché et ne constituent pas une recommandation d'investissement.

Le contenu du présent avis est fourni « en l'état » sur base d'éléments communiqués à l'opérateur de marché sans aucune garantie ou engagement de quelque nature que ce soit par Euronext. Euronext décline toute responsabilité quant à l'utilisation directe ou indirecte du contenu du présent avis, notamment pour toutes pertes ou dommages liés. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. La création de droits et d'obligations afférents à des instruments financiers qui sont négociés sur les marchés opérés par les filiales d'Euronext ne peut résulter que des seules règles de l'opérateur de marché concerné.

Les marchés d'Euronext comprennent notamment les marchés opérés par Euronext Amsterdam, Euronext Brussels, Euronext Lisbon, Euronext Paris et Euronext UK Markets, définis respectivement comme les marchés d'Amsterdam, de Bruxelles, de Lisbonne, de Paris et de Londres, selon le contexte. Euronext désigne Euronext N.V. et ses affiliés. Pour toute information concernant les marques et droits de propriété intellectuelle d'Euronext, merci de vous référer au site Internet suivant <https://www.euronext.com/terms-use> © 2017, Euronext N.V. – Tous droits réservés.

Contact : **Frédéric Monot**
01 53 48 79 57 – frederic.monot@cic.fr – 6, avenue de Provence – 75 009 Paris

5. Projet de cession des activités de banque privée du CIC en Asie



16 Juin 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Crédit Industriel et Commercial (CIC) entre en discussions exclusives avec Indosuez Wealth Management en vue de lui céder ses activités de banque privée à Singapour et Hong-Kong

CIC annonce aujourd'hui être entré en discussions exclusives avec Indosuez Wealth Management en vue de lui céder ses activités de banque privée à Singapour et Hong-Kong.

Le rapprochement des activités de banque privée à Singapour et Hong-Kong du CIC et d'Indosuez Wealth Management offrirait aux clients, aux équipes et aux partenaires du CIC dans ce domaine des opportunités de développement et de croissance sous le contrôle d'une institution financière solide.

L'opération réunirait deux activités de banque privée performantes qui disposent d'une culture et de valeurs très similaires afin de renforcer leur implantation en Asie. L'opération permettrait à la plateforme de banque privée en Asie du CIC, à ses équipes et à ses clients de s'appuyer sur la dynamique actuelle afin d'atteindre un stade de développement supplémentaire et d'élargir sa gamme de services.

Le CIC demeure pleinement présent en Asie et concentrerait ses activités sur le développement et la croissance de ses cœurs de métier dans la région Asie-Pacifique que sont le Corporate Banking, les financements structurés et les services aux institutionnels.

Le CIC continuera à promouvoir ses activités auprès des *corporate* et des institutionnels, en s'appuyant sur les nombreuses opportunités identifiées dans la région Asie-Pacifique et à se concentrer sur ses perspectives de croissance prometteuses. Dans cette perspective, ses succursales en Asie continueront de bénéficier de la force du groupe Crédit Mutuel CM11.

La finalisation de l'opération pourrait intervenir avant la fin de l'année, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires, et est soumise à la consultation des instances représentatives du personnel compétentes en France.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

En France: **Frédéric Monot**

+33 1 53 48 79 57 – frederic.monot@cmic.fr – 6, avenue de Provence – 75 009 Paris

En Asie: **Alex Aupoix**

+65 6231 9802 – alex.aupoix@singapore.cic.fr – 12 Marina Boulevard, #37-01, Marina Bay Financial Centre, Singapore 0189826

À propos du CIC

Banque de premier plan appartenant au Groupe Crédit Mutuel, le groupe CIC valorise un modèle de banque universelle qui conjugue tous les métiers de la finance et de l'assurance, la solidité financière et une stratégie de croissance durable. Son activité organisée autour de cinq métiers - la banque de détail, la banque de financement, les activités de marché, le capital-développement et la banque privée - est placée au service de l'économie et de la société. Pour plus d'informations, visitez le site : www.cic.fr

A propos du Crédit Mutuel*

Banque européenne de premier plan, reconnue pour sa solidité financière et la qualité de ses ratios (Moody's Aa3, Perspective stable, Fitch A+, Perspective stable, Ratio de solvabilité CET1 15,7 %), le Crédit Mutuel est très attaché à son cœur de métier, la bancassurance et les services de proximité, et à ses valeurs mutualistes. Il s'est



progressivement diversifié pour devenir un fournisseur global de services : depuis l'assurance jusqu'à la téléphonie, la télésurveillance, le portefeuille électronique Lyf Pay, etc. Le Crédit Mutuel reste donc à la pointe de la technologie et du service à ses sociétaires et clients, en France et en Europe. Pour plus d'informations, visitez le site: www.creditmutuel.fr

*Le Groupe Crédit Mutuel-CM11 renvoie au périmètre consolidé des caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Mid-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre Ouest, Normandie, Centre, Dauphiné-Vivarais, Méditerranéen, Anjou, de leur Caisse fédérale commune (Caisse fédérale de crédit Mutuel), de la Banque fédérative du crédit Mutuel (BFCM) et de ses principales filiales dont CIC, Targobank, Cofidis, CIC Iberbanco, les ACM, BECM...

6. Crédit Industriel et Commercial (CIC) signe un accord avec Indosuez Wealth Management en vue de lui céder ses activités de banque privée à Singapour et Hong-Kong



13 Juillet 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Crédit Industriel et Commercial (CIC) signe un accord avec Indosuez Wealth Management en vue de lui céder ses activités de banque privée à Singapour et Hong-Kong

CIC annonce, suite à son entrée en négociations exclusives avec Indosuez Wealth Management annoncée le 16 juin dernier, avoir conclu un accord avec ce dernier en vue de lui céder ses activités de banque privée à Singapour et à Hong Kong.

La réalisation de l'opération, qui reste soumise à l'obtention préalable des autorisations réglementaires requises, est attendue pour la fin de l'année.

Contact : **Frédéric Monot**

01 53 48 79 57 – frederic.monot@cmcic.fr – 6, avenue de Provence - 75 009 Paris

À propos du CIC

Banque de premier plan appartenant au Groupe Crédit Mutuel, le groupe CIC valorise un modèle de banque universelle qui conjugue tous les métiers de la finance et de l'assurance, la solidité financière et une stratégie de croissance durable. Son activité organisée autour de cinq métiers - la banque de détail, la banque de financement, les activités de marché, le capital-développement et la banque privée – est placée au service de l'économie et de la société. Pour plus d'informations, visitez le site : www.cic.fr

A propos du Crédit Mutuel*

Banque européenne de premier plan, reconnue pour sa solidité financière et la qualité de ses ratios (Moody's Aa3, Perspective stable, Fitch A+, Perspective stable, Ratio de solvabilité CET1 15,7 %), le Crédit Mutuel est très attaché à son cœur de métier, la bancassurance et les services de proximité, et à ses valeurs mutualistes. Il s'est progressivement diversifié pour devenir un fournisseur global de services : depuis l'assurance jusqu'à la téléphonie, la télésurveillance, le portefeuille électronique Lyf Pay ... Le Crédit Mutuel reste donc à la pointe de la technologie et du service à ses sociétaires et clients, en France et en Europe. Pour plus d'informations, visitez le site : www.creditmutuel.fr

*Le Groupe Crédit Mutuel-CM11 renvoie au périmètre consolidé des caisses de Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre Ouest, Normandie, Centre, Dauphiné-Vivarais, Méditerranéen, Arjou, de leur Caisse fédérale commune (Caisse fédérale de crédit Mutuel), de la Banque fédérative du crédit Mutuel (BFCM) et de ses principales filiales dont CIC, Targobank, Coffidis, CIC Iberbanco, les ACM, BECM...